

Index de l'égalité professionnelle

Index établi en février 2026 au titre des données de l'année civile 2025 :

→ Date de fin de période de référence : 31/12/2025

→ Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs : 75

Indicateurs :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération : Non calculable
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles :
Nombre de points obtenus à l'indicateur = 35
- Indicateur relatif au pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité :
Nombre de points obtenus à l'indicateur : Non calculable
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations :
Nombre de points obtenus à l'indicateur = 0

Index global : Non calculable.

Saint-Barnabé
Le 03/04/2026

Alexandre LE RAT
Directeur d'usine

